

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 12 juillet 2019	N° 2019-455

Convocation du 5 juillet 2019

Aujourd'hui vendredi 12 juillet 2019 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Patrick BOBET, M. Alain ANZIANI, M. Nicolas FLORIAN, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Jean-François EGRON, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, M. Fabien ROBERT, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Kévin SUBRENAT, M. Jean-Pierre TURON, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Dominique IRIART, Mme Laetitia JARTY-ROY, M. François JAY, M. Franck JOANDET, Mme Conchita LACUEY, Mme Anne-Marie LEMAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Eric MARTIN, M. Jacques PADIE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOLET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Christophe DUPRAT à M. Michel LABARDIN
M. Franck RAYNAL à M. Eric MARTIN
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à Mme Conchita LACUEY
M. Alain TURBY à Mme Zeineb LOUNICI
M. Michel VERNEJOUL à Mme Andréa KISS
M. Erick AOUIZERATE à M. Jean-Pierre GUYOMARC'H
Mme Odile BLEIN à M. Max GUICHARD
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Arnaud DELLU
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA
Mme Anne-Marie CAZALET à Mme Maribel BERNARD
Mme Chantal CHABBAT à M. Guillaume GARRIGUES
Mme Solène CHAZAL-COUCAUD à Mme Elisabeth TOUTON
Mme Michèle DELAUNAY à M. Vincent FELTESSE
Mme Martine JARDINE à Mme Michèle FAORO
M. Bernard JUNCA à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF
M. Marc LAFOSSE à Mme Dominique IRIART
M. Bernard LE ROUX à M. Alain ANZIANI
M. Pierre LOTHAIRE à Mme Marie-Hélène VILLANOVE
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à Mme Gladys THIEBAULT
M. Thierry MILLET à M. Dominique ALCALA
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à M. Philippe FRAILE MARTIN
Mme Christine PEYRE à Mme Cécile BARRIERE

EXCUSE(S) :

Mme Marie-Christine BOUTHEAU.

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Marie RECALDE à M. Thierry TRIJOLET jusqu'à 10h30
M. Jean-Louis DAVID à M. Nicolas BRUGERE à partir de 10h15
M. Alain CAZABONNE à M. Didier CAZABONNE à partir de 10h30
Mme Emmanuelle AJON à Mme Christine BOST à partir de 11h00
Mme Anne-Lise JACQUET à M. Kévin SUBRENAT à partir de 11h00
Mme Laurence DESSERTINE à Mme Magali FRONZES à partir de 11h10
Mme Karine ROUX-LABAT à M. Daniel HICKEL jusqu'à 11h25
Mme Florence FORZY-RAFFARD à Mme Anne BREZILLON à partir de 11h35
M. Jean-François EGRON à M. Jean TOUZEAU à partir de 12h00
M. Michel HERITIE à Mme Josiane ZAMBON à partir de 12h00
M. Alain SILVESTRE à M. Benoît RAUTUREAU à partir de 12h00
Mme Nathalie DELATTRE à M. Yohan DAVID à partir de 12h00
M. Jacques GUICHOUX à M. Serge TOURNERIE à partir de 12h15
Mme Emmanuelle CUNY à Mme Brigitte COLLET à partir de 12h15

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 12 juillet 2019	<i>Délibération</i>
	Direction générale Valorisation du territoire Mission enseignement supérieur, recherche et innovation	N° 2019-455

Opération campus Bordeaux - participation financière de Bordeaux Métropole à l'opération d'extension et de réhabilitation de la bibliothèque universitaire droit et lettres à Pessac - Décision - Autorisation

Monsieur Fabien ROBERT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

La participation de Bordeaux Métropole à l'Opération campus porte sur un investissement de 54,6 M€ en direction de l'aménagement des espaces publics et de la vie de campus, facteurs essentiels de l'attractivité et du rayonnement des sites universitaires de l'agglomération bordelaise.

La présente délibération porte sur la participation financière de la Métropole à l'opération de réhabilitation et extension de la bibliothèque universitaire Droit et lettres à Pessac. Cette opération fait partie de la tranche 2 des travaux de l'Opération campus Bordeaux qui porte sur la réhabilitation d'un patrimoine immobilier d'environ 75 000 m² rattaché aux universités de Bordeaux et Bordeaux Montaigne, au cœur duquel se situe la bibliothèque universitaire Droit et lettres (sur le secteur Sciences humaines et sociales à l'ouest du campus de Pessac-Talence-Gradignan). Principal espace de travail de la communauté universitaire, son rôle doit être renforcé afin de doter le campus de Pessac d'une bibliothèque universitaire plus adaptée aux besoins de ses utilisateurs (actuels et futurs) et qui soit aussi ouverte sur la métropole et ses habitants. Elle offrira des conditions d'accueil et d'étude de grande qualité et sera complétée d'une extension destinée à l'accueil du public en horaires élargis et à des espaces de travail, d'exposition et de convivialité.

Ce projet, conforme à l'ambition portée par Bordeaux Métropole de soutien à la qualité de vie et d'étude des étudiants ainsi qu'à l'attractivité et au rayonnement de ses sites universitaires, est inscrit dans la convention partenariale de site de l'Opération campus Bordeaux (signée en 2010 et actualisée en 2017). Sur un coût total estimé à 23,3 M€, la participation de Bordeaux Métropole à ce projet porte sur un montant de 7 M€, aux côtés de la Région Nouvelle-Aquitaine pour 3,5 M€, d'un recours à l'emprunt souscrit par l'Université de Bordeaux auprès de la Banque européenne d'investissement (BEI) dans le cadre de l'Opération campus Bordeaux et via les intérêts de la dotation campus pour 12,6 M€, ainsi que la Société de réalisation immobilière et d'aménagement (SRIA) de l'Université de Bordeaux pour 200k€.

1. Cadre partenarial de l'Opération campus Bordeaux

Bordeaux Métropole est engagée aux côtés des universités de Bordeaux et de Bordeaux Montaigne, de la Caisse des dépôts, de l'État et de la Région Nouvelle-Aquitaine, au sein de l'Opération campus Bordeaux. Ce

plan d'investissement exceptionnel lancé en 2008, de plus de 400 M€, vise à réhabiliter une large partie des locaux des universités bordelaises et à renforcer l'attrait et la qualité de vie des étudiants, avec la participation financière de l'Etat (dotation placée de 475M€ produisant des intérêts annuels), de la Région Nouvelle-Aquitaine (jusqu'à 200M€) et de Bordeaux Métropole (54,6M€).

La participation financière de la Métropole a pour objet de cofinancer des opérations d'aménagement d'espaces publics pour renforcer l'accès et l'attractivité des sites universitaires (28M€), de financer des opérations immobilières de vie de campus (23,5M€) et de participer au projet immobilier d'enseignement supérieur et de recherche de Carreire à Bordeaux (3,1M€).

2. Des opérations de « vie de campus » à l'usage du plus grand nombre

Principe d'intervention

Les opérations immobilières financées dans le cadre de l'Opération campus par Bordeaux Métropole visent à améliorer l'attractivité et le rayonnement de l'Université mais également à soutenir le développement d'une haute qualité de vie et d'études pour ses étudiants et usagers (personnels, enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs). Si la cible principale de ces bâtiments universitaires est composée des étudiants et personnels des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, l'ambition de la Métropole est de faire des sites universitaires des lieux ouverts toute l'année et à tous les publics riverains des campus. Aussi, par ses investissements, la Métropole entend améliorer la qualité d'accueil et d'ouverture des équipements de vie de campus, de manière à en favoriser l'appropriation par les publics extra-universitaires.

Équipements financés par Bordeaux Métropole dans le cadre de l'Opération campus

Ainsi, et au regard de ce double objectif d'attractivité universitaire et d'ouverture sur la cité des équipements de vie de campus, les projets suivants ont été retenus dans le cadre de l'Opération campus Bordeaux pour faire l'objet d'un cofinancement de la Métropole :

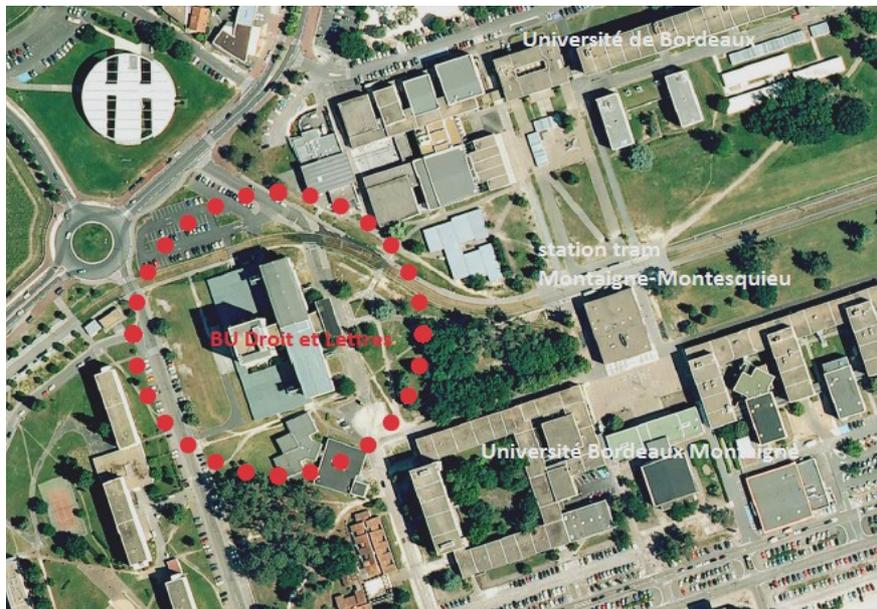
	Équipement	Site universitaire	Financement			Livraison
			Intérêt ANR (État)	Région	Métropole	
Bâtiment de vie associative et culturelle	Bibliothèque universitaire de Droit et Lettres	Pessac	30,72M€*	10,6M€*	7M€	2022
	Restructuration du bâtiment cours de la Marne	Bordeaux-Victoire	4,155M€	2,5M€	4,4M€	2022
	Pôle de vie Carreire	Bordeaux-Carreire	1,23M€	-	3M€	2022
Installations sportives universitaires	Plaine des sports Rocquencourt	Pessac-Gradignan	4,21M€	1,5M€	4,7M€	2022
	Piscine universitaire (phase 3)	Talence	0,22M€	1,5M€	1,5M€	2020
	Halle des sports (phase 3)	Talence	1,35M€	-	1,35M€	2019

* La BU Droit-Lettres de Pessac est incluse dans le marché public global de performance (MPGP) de la zone Pessac des campus des universités de Bordeaux et Bordeaux Montaigne. Si le financement de Bordeaux Métropole est ciblé vers la bibliothèque universitaire, les financements de l'Etat et de la Région concernent l'ensemble du MPGP. Ces montants sont donc différents de ceux figurant dans le budget prévisionnel pour la bibliothèque.

3. Le projet de réhabilitation et extension de la bibliothèque universitaire Droit et lettres à Pessac

Le projet

La bibliothèque universitaire Droit et lettres a été construite en 1968. Depuis les années 1990, le bâtiment existant a connu des travaux de réhabilitation ainsi qu'une extension, mais elle se trouve aujourd'hui dans un état fortement dégradé et souffre de nombreux dysfonctionnements. L'enjeu principal du projet concerne donc la réhabilitation des locaux existants et la création d'un nouvel espace d'accueil et de travail commun, autorisant des amplitudes horaires d'ouverture au public plus importantes.



À l'interface de toutes les fonctions d'une université, la bibliothèque constitue le cœur du campus. Elle est le principal espace de travail pour les étudiants (7 000 entrées par jour en période de pointe).

Le programme

La bibliothèque actuelle (9 800 m²) est composée de 4 bâtiments, raccordés entre eux :

- un bâtiment d'accueil unique pour l'accès du public ;
- le bâtiment principal, ou « barre de lecture » ;
- la tour ;
- l'extension dite « Pargade ».

La réhabilitation des bâtiments existants devra permettre d'augmenter le nombre et le type de places de consultation, de réorganiser les services, d'améliorer la circulation interne des documents, de disposer d'un accès livraisons dédié et déconnecté des flux publics, d'assurer la sécurité des publics (qui est aujourd'hui mise en cause par le Service départemental d'incendie et de secours compte tenu de la vétusté des locaux).

L'opération consiste donc à réhabiliter et restructurer cet ensemble de bâtiments, et à créer une extension (environ 1 300m²), nouvel espace commun d'accueil et de travail. Elle comprendra :

- un accueil des publics mutualisé avec un lieu de prêts/retours, un hall d'orientation et des casiers ;
- un lieu de convivialité comprenant des places mange-debout et des distributeurs, des espaces de sociabilité et des espaces d'exposition ;
- une bibliothèque ouverte en horaires élargis avec des espaces de travail collectifs modulables et des espaces de travail en chauffeuse, places individuelles boxables, places simples et reprographie en libre-accès (330 places en horaires élargis).

4. Montage opérationnel

L'opération d'extension-réhabilitation-restructuration de la bibliothèque universitaire Droit et lettres du site de Pessac fait partie d'une procédure de Marché public global de performance qui concerne l'ensemble de la tranche 2 de l'Opération Campus de Bordeaux (secteur Pessac - Sciences humaines et sociales). La maîtrise d'ouvrage est exercée par la Société de réalisation immobilière et d'aménagement (SRIA) de l'Université de Bordeaux.

5. Budget prévisionnel

Le coût total de cette opération est estimé à 23,3 M€ avec une participation de 7 M€ de Bordeaux Métropole. Cette subvention d'investissement de la Métropole s'inscrit dans le budget prévisionnel suivant :

DEPENSES	
NATURE	MONTANT HT
1- FRAIS DIVERS	
Etudes diverses (géomètre, référé, fouilles, ...)	89 910 €
Frais de consultations et taxes	38 295 €
Assurance tous risques chantier – dommages ouvrage (TRCDO)	196 470 €
Indemnités de concours	249 750 €
Frais de mandat de maîtrise d'ouvrage	1 300 365 €
Sous-total	1 874 790 €
2- Assistants maître d'ouvrage	
Coordonnateur de sécurité et protection de la santé (CSPS)	33 300 €
Contrôleur technique	49 950 €
AMO développement durable	33 300 €
AMO technique	183 150 €
AMO stratégie	49 950 €
AMO développement durable	33 300 €
Sous-total	382 950 €
3- Etudes et Travaux	
Travaux	19 366 614 €
Tolérance études	83 250 €
Aléas travaux	815 850 €
Sous-total	20 265 714 €
TOTAL OPERATION HT HORS REVISION	22 523 454 €
5- REVISIONS	
Révisions	833 478 €
Sous-total	833 478 €
TOTAL OPERATION HT REVISE	23 356 932 €
TVA à 20 % récupérable	4 671 386 €
COUT TDC TTC	28 028 318 €

RECETTES	
NATURE	MONTANT
Bordeaux Métropole	7 000 000 €
Région Nouvelle Aquitaine	3 532 797 €
Université de Bordeaux - intérêts de la dotation campus (ANR) et emprunts	12 625 193 €
Fonds propres SRIA	198 942 €
TOTAL	23 356 932 €

L'opération d'extension et réhabilitation de la bibliothèque universitaire Droit et lettres à Pessac est incluse dans le Marché public global de performance (MPGP) de la tranche 2 de l'Opération Campus (site de Pessac des campus des universités de Bordeaux et Bordeaux Montaigne). Si le financement de Bordeaux Métropole est ciblé vers la réalisation de cette opération, les financements des autres partenaires concernent l'ensemble du MPGP. Leur participation à l'opération, représentée dans ce tableau, est donc calculée au prorata de ce que représente la bibliothèque par rapport au total des travaux de la tranche 2 (dont le budget prévisionnel est de 70,1 M€).

6. Calendrier

Les travaux commenceront début 2020 pour une livraison prévue au printemps 2022, selon le calendrier prévisionnel suivant :

2018	2019	2020	2021	2022
jan fév mar avr mai juin juil août sep oct nov déc	jan fév mar avr mai juin juil août sep oct nov déc	jan fév mar avr mai juin juil août sep oct nov déc	jan fév mar avr mai juin juil août sep oct nov déc	jan fév mar avr mai juin juil août sep oct nov déc
Dialogue compétitif	Etudes	Travaux		R

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU l'article 5217-2 du Code général des collectivités territoriales, notamment son point 1-1-1°-e),

VU la délibération du Conseil de Bordeaux Métropole du 22 octobre 2010 « Vers une nouvelle collaboration entre l'Université, la Région et La Cub »,

VU le décret n°2013-805 du 3 septembre 2013 portant création de l'Université de Bordeaux, notamment son article 2,

VU la délibération du Conseil de Bordeaux Métropole du 8 juillet 2016 « nouvelle convention de site pour l'Opération campus de Bordeaux »,

VU la délibération du Conseil de Bordeaux Métropole du 8 juillet 2016 « stratégie de Bordeaux Métropole en matière d'enseignement supérieur, de recherche et innovation »,

VU la délibération du Conseil de Bordeaux Métropole du 24 mai 2019 « entrée de Bordeaux Métropole au capital de la Société de réalisation immobilière et d'aménagement (SRIA) de l'Université de Bordeaux »,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE la bibliothèque universitaire est un équipement majeur du campus universitaire qui participe à l'attractivité des universités, à la réussite de leurs étudiants et à leur ouverture sur la métropole et ses habitants, ces éléments participant au rayonnement du territoire de Bordeaux Métropole,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention de 7 000 000 € en faveur de la Société de réalisation immobilière et d'aménagement de l'Université de Bordeaux pour la réalisation de l'opération d'extension et de réhabilitation de la bibliothèque universitaire Droit et Lettres à Pessac.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention de financement associée à ce projet d'extension et réhabilitation de la bibliothèque universitaire Droit et Lettres à Pessac et ci-annexée, précisant les conditions de la subvention accordée ainsi que tout acte afférent à la réalisation de cette opération.

Article 3 : d'imputer la dépense correspondante sur le budget principal en cours d'exercice et suivants, chapitre 204, article 204 113, fonction 23.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Abstention : Madame MELLIER, Madame BEAULIEU, Madame BLEIN, Monsieur FEUGAS, Monsieur GUICHARD, Monsieur PADIE;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 12 juillet 2019

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 16 JUILLET 2019	Pour expédition conforme,
PUBLIÉ LE : 16 JUILLET 2019	le Vice-président,
	Monsieur Fabien ROBERT



EXTENSION ET REHABILITATION DE LA BIBLIOTHEQUE UNIVERSITAIRE DROIT ET LETTRES A PESSAC

Opération Campus de Bordeaux

CONVENTION DE FINANCEMENT

PRÉAMBULE

Opération campus : éléments généraux

Lauréate de l'appel à projet national de 2008, l'Opération campus de Bordeaux vise à rénover et dynamiser les sites universitaires de l'agglomération bordelaise pour créer de véritables lieux de vie et accroître leur visibilité internationale.

Cette opération vise à mettre en place un plan exceptionnel répondant à l'urgence de la situation immobilière des universités françaises, dont certaines n'ont pas été rénovées depuis plus de 50 ans. Il s'agit également de requalifier les campus bordelais afin de les mettre en valeur et de leur donner une identité forte leur permettant de renforcer leur attractivité. L'Opération campus concerne les sites universitaires du campus de Bordeaux-Victoire, Bordeaux-Carreire et Pessac-Talence-Gradignan.

Le projet Opération campus Bordeaux a été initialement estimé à 538 M€ (valeur 2008), dont plus de 400 M€ d'investissement financés grâce à :

- la dotation placée de l'État de 475 M€, qui produit des intérêts annuels (gérés par la Caisse des dépôts) ;
- la participation de la Région Nouvelle-Aquitaine, plafonnée à 200 M€, qui porte sur de l'investissement en patrimoine immobilier universitaire ;
- la participation de Bordeaux Métropole, à hauteur de 54,6 M€.

Ce partenariat a été entériné par la signature, le 20 décembre 2010, d'une convention partenariale de site entre l'Université de Bordeaux, l'Université Bordeaux Montaigne, l'État, la Caisse des dépôts, la Région et la Métropole. En 2016, les partenaires ont souhaité se doter d'une nouvelle convention de site afin de prendre en compte les évolutions de programmation et fixer les engagements financiers actualisés des différents signataires.

Cette nouvelle convention a été signée le 28 avril 2017. Elle est venue confirmer l'engagement financier de la Métropole au sein de l'Opération campus en matière :

- d'aménagement d'espaces publics : pour un total de 28 M€, les investissements de Bordeaux Métropole visent à :
 - assurer une meilleure perméabilité entre la ville et le campus en développant les activités, les services et les logements familiaux sur les campus ;
 - améliorer la qualité d'accueil des étudiants par la création d'espaces publics de qualité et d'un parc urbain ;
 - développer l'usage des mobilités douces et réduire l'espace occupé par le stationnement automobile sur l'ensemble des sites universitaires ;
 - valoriser et préserver le développement futur des fonctions universitaires, d'enseignement et de recherche des campus (réhabilitation et construction d'immobilier universitaire, préserver des réserves foncières...).
- de vie de campus : pour un total de 23,5 M€, les investissements de Bordeaux Métropole portent sur :
 - des installations sportives (dont la piscine) ;
 - la rénovation de la bibliothèque universitaire de droit et lettres à Pessac ;

- des espaces de vie de campus (dont un bâtiment en centre-ville de Bordeaux, cours de la Marne, accueillant salle de spectacle, de danse, espace de travail en libre accès...).
- d'enseignement supérieur et de recherche, pour un total de 3,1M€, avec la participation à la démolition et au rachat du foncier de la résidence « Léo Saignat » sur le site de Bordeaux-Carreire pour la construction d'un nouveau bâtiment d'Odontologie et d'un bâtiment destiné à accueillir une partie des laboratoires de l'Université, dit « Bâtiment recherche ».

Objet de la présente convention

La bibliothèque universitaire Droit et Lettres du site de Pessac va être l'objet d'une opération d'extension, réhabilitation et restructuration afin de retrouver ses fonctions de cœur de campus comme lieu de vie et de travail, et ainsi être à la hauteur des ambitions du site universitaire de la métropole. Principal espace de travail de la communauté universitaire, son rôle sera renforcé afin de doter le campus de Pessac d'une bibliothèque universitaire plus adaptée aux besoins de ses utilisateurs (actuels et futurs) et qui soit aussi ouverte sur la métropole et ses habitants. Elle offrira des conditions d'accueil et d'étude de grande qualité et sera complétée d'une extension, ouverte sur l'esplanade, destinée à l'accueil du public en horaires élargis, à des espaces de travail, d'exposition et de convivialité.

Ce projet, conforme à l'ambition portée par Bordeaux Métropole de soutien à la qualité de vie et d'étude des étudiants ainsi qu'à l'attractivité et au rayonnement de ses sites universitaires, est inscrit dans la convention partenariale de site de l'Opération Campus de Bordeaux (signée en 2010 et actualisée en 2017). Sur un coût total estimé à 23,3 M€, la participation de Bordeaux Métropole à ce projet porte sur un montant de 7 M€, aux côtés de la Région Nouvelle-Aquitaine pour 3,5 M€, d'un recours à l'emprunt souscrit par l'Université de Bordeaux auprès de la Banque européenne d'Investissement (BEI) dans le cadre de l'Opération campus Bordeaux et des intérêts de la dotation campus pour un total de 12,6 M€, ainsi que la Société de réalisation immobilière et d'aménagement (SRIA) de l'Université de Bordeaux pour 200k€.

CECI ÉTANT EXPOSÉ

ENTRE

BORDEAUX MÉTROPOLE, domiciliée Esplanade Charles-de-Gaulle, 33045 Bordeaux cedex, **représentée par Monsieur Fabien ROBERT**, Vice-président de Bordeaux Métropole, dûment habilité à signer la présente convention par la délibération n°2018/

du Conseil de Métropole du n°.....
 « Opération campus de Bordeaux – Opération campus Bordeaux - participation financière de Bordeaux Métropole à l'opération d'extension et réhabilitation de la bibliothèque universitaire Droit et Lettres à Pessac »

ci-après dénommée « la Métropole »

ET

LA SOCIETE DE REALISATION IMMOBILIERE ET D'AMENAGEMENT DE L'UNIVERSITE DE BORDEAUX, société par actions simplifiée au capital de deux millions cinq cent trente-huit mille neuf cent trente-quatre euros, (2 538 934) euros, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Bordeaux sous le numéro d'identification unique 521 530 113, dont le siège social est 351 cours de la Libération 33405 Talence Cedex (France), **représentée par son président, Monsieur Nicolas FLAMENT**, agissant en vertu des statuts et dûment habilité à cette fin

ci-après dénommée « la SRIA »

IL EST DIT ET CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de préciser les obligations de chaque partie signataire et, plus particulièrement, les modalités de participation de la Métropole au financement de l'opération de réhabilitation et extension de la bibliothèque universitaire Droit et Lettres de Pessac.

ARTICLE 2 – ENGAGEMENT DE LA SRIA

La SRIA s'engage à mener l'opération décrite en annexe n° 1, dans le respect des budgets figurant en annexe n° 2 et du calendrier figurant en annexe n° 3.

ARTICLE 3 – MISE EN ŒUVRE DU PROJET

La SRIA exerce ses obligations de maître d'ouvrage. La SRIA est soumise au Code des marchés publics et à la Loi relative à la maîtrise d'ouvrage publique (loi MOP), les missions des prestataires sont détaillées et les coûts sont identifiés dans les marchés passés par la SRIA.

La convention n'apporte aucune dérogation aux règles appliquées pour la comptabilisation des dépenses immobilisées par la SRIA pour le projet.

Sous réserve du respect des conditions figurant aux articles 4.2 et 6 de la convention, les dépenses réalisées dans ce cadre, antérieurement à la conclusion de la convention, sont comprises dans l'assiette éligible.

ARTICLE 4 – MODALITÉS FINANCIÈRES

4-1 FINANCEMENT

La subvention consentie par la Métropole est plafonnée à 7 000 000 € sur une assiette éligible globale prévisionnelle de 23 356 932 € hors taxes, toutes dépenses confondues dans les limites précisées ci-dessous :

- la SRIA s'engage à n'inclure dans l'assiette de la subvention que les dépenses effectuées pour la réalisation du projet pendant la durée d'exécution définie à l'article 6 de la présente convention ;
- la subvention est réduite proportionnellement lorsque les dépenses sont inférieures à l'assiette éligible définie ci-dessus ;
- l'affectation de la subvention est définie par les articles 1 et 2 de la convention.

Pour contribuer au financement du projet visé à l'article 1, la Métropole s'engage à verser une subvention d'un montant de 7 000 000 € dans le cadre du budget prévisionnel ci-après :

DEPENSES		RECETTES	
NATURE	MONTANT HT	NATURE	MONTANT
1- FRAIS DIVERS		Bordeaux Métropole	7 000 000 €
Etudes diverses (géomètre, référé, fouilles, ...)	89 910 €		
Frais de consultations et taxes	38 295 €		
Assurance tous risques chantier – dommages ouvrage (TRC DO)	196 470 €		
Indemnités de concours	249 750 €		
Frais de mandat de maîtrise d'ouvrage	1 300 365 €		
Sous-total	1 874 790 €		
2- Assistants maître d'ouvrage		Région Nouvelle Aquitaine	3 532 797 €
Coordonnateur de sécurité et protection de la santé (CSPS)	33 300 €		
Contrôleur technique	49 950 €		
AMO développement durable	33 300 €		
AMO technique	183 150 €		
AMO stratégie	49 950 €		
AMO développement durable	33 300 €		
Sous-total	382 950 €		
3- Etudes et Travaux		Université de Bordeaux - intérêts de la dotation campus (ANR) et emprunts	12 625 193 €
Travaux	19 366 614 €		
Tolérance études	83 250 €		
Aléas travaux	815 850 €		
Sous-total	20 265 714 €		
TOTAL OPERATION HT HORS REVISION		22 523 454 €	
5- REVISIONS		Fonds propres SRIA	198 942 €
Révisions	833 478 €		
Sous-total	833 478 €		
TOTAL OPERATION HT REVISE		23 356 932 €	
TVA à 20 % récupérable	4 671 386 €	TOTAL	23 356 932 €
COUT TDC TTC	28 028 318 €		

Cette subvention est forfaitaire et non révisable à la hausse.

Au contraire, si le montant définitif de cette opération s'avérait inférieur au budget prévisionnel, la subvention serait réduite au prorata du montant des dépenses effectivement réalisées. Cette réduction interviendrait lors du paiement du solde de la subvention.

4-2 MODALITÉS DE VERSEMENT

Respectant le principe de comptabilisation des immobilisations en cours, les versements constituent des acomptes jusqu'à l'incorporation définitive des travaux en immobilisation.

Les demandes de paiement sont adressées à la Métropole par la SRIA dans les conditions figurant dans le récapitulatif ci-dessous :

a) Premier versement

Le premier versement, à hauteur de 20 % de la subvention accordée, s'effectuera à la signature de la présente convention, après réception par la Métropole d'une demande de paiement émanant de la SRIA et d'un relevé d'identité bancaire.

b) Versement intermédiaire 1

Le versement intermédiaire 1, de 30 % de la subvention accordée, s'effectuera après réception par la Métropole d'une demande de paiement émanant de la SRIA accompagnée :

- d'une copie de l'ordre de service de démarrage des travaux (défini par le cahier des clauses administratives générales (CCAG) travaux approuvés par arrêté du 8 septembre 2009)
- d'un relevé d'identité bancaire.

c) Versement intermédiaire 2

Le versement intermédiaire 2, représentera 30 % de la subvention accordée, s'effectuera après réception par la Métropole d'une demande de paiement émanant de la SRIA accompagnée :

- d'un état récapitulatif des paiements rattachés aux engagements contractuels démontrant que 50 % des travaux ont été réalisés et payés, daté et signé par le représentant légal de la SRIA ;
- d'un relevé d'identité bancaire.

d) Versement du solde

La demande de paiement pour solde sera accompagnée des pièces suivantes :

- copie du procès-verbal de réception des travaux, avec ou sans réserve, signé par le représentant légal de la SRIA ;
- état récapitulatif final des paiements rattachés aux engagements contractuels, daté et signé par le représentant légal de la SRIA ;
- un relevé d'identité bancaire.

4-3 SUIVI ET CONTRÔLE FINANCIERS

De manière à optimiser leurs gestions budgétaires, la SRIA et la Métropole conviennent de se réunir pour actualiser leurs informations sur l'avancement de l'opération visée par la convention, pendant sa durée, deux fois par an.

La SRIA établit et tient en permanence à jour un calendrier de prévision et de réalisation assorti des éléments financiers reprenant les dispositions des contrats passés pour la réalisation du projet. Ce calendrier est l'outil de suivi accepté par la SRIA et la Métropole.

La SRIA se soumet à tout contrôle technique et financier de la Métropole ou de tiers que celle-ci aura accrédité pour cette mission. La SRIA s'engage à donner toutes facilités pour l'exercice de ce contrôle, notamment pour les vérifications sur pièces et dans ses locaux.

Si, dans un délai de neuf mois suivant la réception des travaux, la SRIA n'est pas en mesure de produire les pièces demandées pour le paiement du solde, visées à l'article 4.2 ci-dessus, les versements perçus deviennent immédiatement remboursables à la Métropole.

ARTICLE 5 - PROPRIÉTÉ DES ÉTUDES, ÉVALUATION ET COMMUNICATION

5-1 PROPRIÉTÉ DES ÉTUDES

La SRIA a, seule, la qualité de maître d'ouvrage du projet et bénéficie seule des droits liés aux contrats qu'elle conclut à ce titre.

5-2 COMMUNICATION

La SRIA s'engage à mentionner le soutien apporté par la Métropole et à faire figurer le logo de la Métropole sur les documents destinés au public dans le cadre de la réalisation de l'équipement considéré.

Elle s'engage par ailleurs, à ce que les relations qu'elle pourra développer en direction de partenaires privés ou publics, dans le cadre d'opérations de mécénat ou de parrainage, ne puissent en aucune manière porter atteinte à l'image de la Métropole ou laisser entendre, sauf autorisation expresse de sa part, que la Métropole apporte sa caution ou son soutien à ce partenaire.

ARTICLE 6 - DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention prendra fin avec le versement du solde de la participation de Bordeaux Métropole.

ARTICLE 7 - REVERSEMENT – RÉSILIATION

7-1 MODIFICATIONS

Aucun document postérieur, ni aucune modification de la convention, quelle qu'en soit la forme, ne produira d'effet entre Bordeaux Métropole et la SRIA sans prendre la forme d'un avenant dûment daté et signé entre elles.

7-2 NULLITÉ

Si une des stipulations de la convention s'avérait nulle au regard d'une règle de droit en vigueur ou d'une décision administrative ou judiciaire devenue définitive, elle serait alors réputée non écrite, sans pour autant entraîner la nullité de la convention ni altérer la validité des autres stipulations.

7-3 RENONCIATION

Le fait que l'une ou l'autre des parties ne revendique pas l'application d'une clause quelconque de la convention ou acquiesce de son inexécution, que ce soit de manière permanente ou temporaire, ne pourra être interprété comme une renonciation par cette partie aux droits qui découlent pour elle de ladite clause.

7-4 ÉLECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution de la convention, Bordeaux Métropole et la SRIA font élection de domicile respectivement aux adresses figurant en tête des présentes.

7-5 RÉGLEMENT DES LITIGES

En cas d'échec d'une solution amiable, tout litige ou contestation auxquels la convention pourrait donner lieu tant sur sa validité que sur son interprétation, son exécution ou sa réalisation, sera porté devant les tribunaux compétents de la juridiction de Bordeaux.

FAIT À BORDEAUX, en deux exemplaires originaux, le

Le Président de la SRIA

Le Vice-président de Bordeaux Métropole

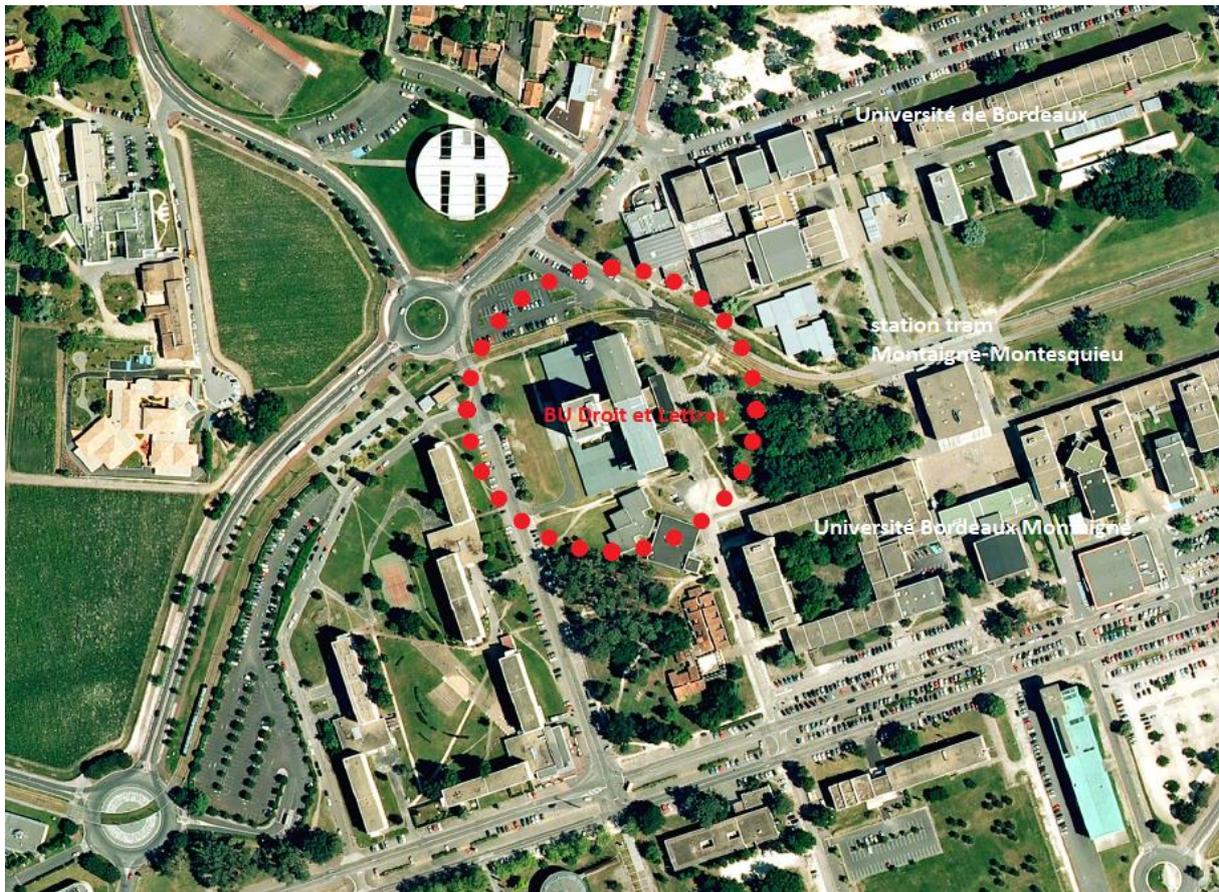
Nicolas FLAMENT

Fabien ROBERT

Annexe n° 1 – Description de l’opération

Le projet porte sur la réalisation d’une opération d’extension-réhabilitation-restructuration de la bibliothèque universitaire Droit et Lettres située à Pessac, sur le secteur ouest du campus universitaire.

Cette opération fait partie de la 2ème tranche de l’Opération Campus de Bordeaux qui concerne les trois entités constituées du Collège Droit, Science Politique, Economie et Gestion (DSPEG) de l’Université de Bordeaux, de la bibliothèque universitaire Droit et Lettres et d’une partie du patrimoine de l’Université Bordeaux Montaigne.

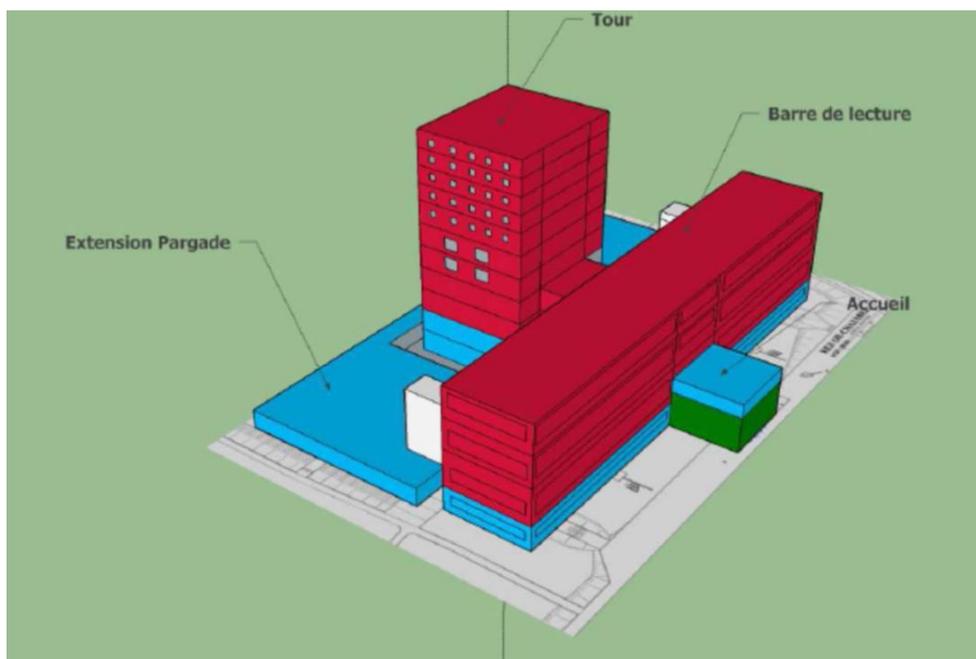


La bibliothèque universitaire Droit et Lettres a été construite en 1968. Depuis les années 1990, le bâtiment existant a connu des travaux de réhabilitation ainsi qu’une extension réalisée en 2000.

Composition et occupation de la bibliothèque universitaire Droit et Lettres

La bibliothèque actuelle (9 800 m²) est composée de 4 bâtiments, raccordés entre eux :

- un bâtiment d’accueil unique pour l’accès du public ;
- le bâtiment principal, ou « barre de lecture », sur 4 doubles niveaux ;
- la tour, sur 13 niveaux (dont 2 niveaux en sous-sol et 1 double niveau) ;
- l’extension dite « Pargade », sur 2 niveaux (RDC et niveau -1).



Le bâtiment est aujourd'hui occupé par :

- la **bibliothèque universitaire Droit, Science Politique et Economie**, desservant principalement le collège DSPEG de l'Université de Bordeaux, qui occupe 40,8% des surfaces du bâtiment ;
- la **bibliothèque universitaire Lettres et Sciences Humaines**, rattachée à l'Université Bordeaux Montaigne, qui occupe 53,1% des locaux du bâtiment ;
- des locaux communs : il s'agit de l'accueil et du hall d'entrée au bâtiment, des sanitaires répartis, du PC sécurité incendie, et d'une salle du personnel.
- le service de coopération documentaire (Scoop) et l'unité régionale de formation et de promotion pour l'information scientifique et technique (URFIST) ;
- un bureau et un atelier de la direction du Patrimoine de l'Université de Bordeaux ;
- un logement de fonction d'un personnel de l'Université de Bordeaux ;

Chaque université est affectataire d'une partie des bâtiments. Une convention de gestion a été établie : elle prévoit que l'Université de Bordeaux assure la gestion du site avec refacturation à l'Université Bordeaux Montaigne.

Dysfonctionnements actuels

1. Hall et accueil

L'accueil est un lieu aujourd'hui devenu polyvalent et exigu. Il s'agit davantage d'un sas que d'un accueil au sens réel : pas de confort ni de services.

L'entrée est vétuste, avec un accès au bâtiment via des portes non automatiques, façades défraîchies et mauvaise isolation.

Le hall principal est exigu par rapport :

- à la fréquentation du bâtiment : 7 000 entrées par jour en période de pointe ;
- au rôle dévolu à un espace d'accueil (informations et services de bibliothèque, lieu de vie, de détente et d'exposition) ;
- présence d'un demi-niveau non fonctionnel entre le hall et la BU ;
- la bibliothèque est très peu visible depuis le hall.

2. La consultation sur place

Les places des salles de lecture sont en nombre insuffisant, au regard de la fréquentation actuelle, et non optimisées. Il faut obligatoirement transiter par les salles de lecture du RDC pour accéder aux salles de lecture de l'extension (parties BU DSPE).

Les salles de travail en groupe sont peu nombreuses et d'une trop grande capacité. De plus, elles subissent un manque d'insonorisation.

Les salles de formation sont également en nombre insuffisant et d'une trop grande capacité.

Les sanitaires publics sont difficiles d'accès et en nombre insuffisant.

3. Les magasins

Aujourd'hui, l'essentiel des magasins est en rayonnages classiques dans la tour et sa disposition constructive existante ne permet pas de rationaliser les magasins par l'installation de linéaires de rangements mobiles denses (de type « Compactus »).

Il existe également des problèmes d'étanchéité au niveau de la tour, inondant régulièrement certaines collections.

4. Les espaces du personnel

De nombreux dysfonctionnements perturbent les fonctions du personnel : accessibilité peu aisée en dehors des heures d'ouverture au public (par l'arrière du bâtiment), éclatement des services dans le bâtiment, situation des bureaux du 2ème étage trop éloignée des services au public au RDC, etc.

5. Les circuits techniques et logistiques

Trop complexes et avec de nombreuses ruptures de charges ; il existe également un quai de déchargement situé à l'arrière du bâtiment : ce quai dispose d'un plafond trop bas et son accessibilité déborde sur la voie de tram, ce qui est peu sécuritaire. Bien que sa localisation soit pertinente, il n'est donc pas utilisé.

6. Sécurité des personnes.

Les fenêtres de la bibliothèque sont considérées comme à risque de chute dès que les conditions de vent extérieur dépassent un certain seuil. Des consignes existent pour faire évacuer le personnel dans ces conditions.

Par ailleurs, la commission départementale de sécurité a émis un avis défavorable à l'exploitation de la bibliothèque compte-tenu des conditions actuelles (notamment de la stabilité au feu de l'ouvrage inférieure à 7 minutes par endroit).

Ambition du projet

Les quatre ambitions majeures du projet sont orientées vers le public constitué des étudiants, des enseignants et enseignants-chercheurs, des lecteurs non-universitaires et des habitants de la métropole :

- améliorer l'accueil de l'ensemble des publics : requalification des espaces ouverts au public, développement de la bibliothèque comme lieu de vie et de convivialité et élargissement des horaires d'ouverture.
- consolider la place de la bibliothèque dans la communauté universitaire en mettant en évidence sa contribution à la réussite des étudiants et à la performance de la recherche.
- ancrer la bibliothèque comme lieu privilégié et performant des usages numériques académiques.

- faire de la réhabilitation-extension de la bibliothèque un élément moteur de la refonte de la carte documentaire du campus de Pessac.

Les enjeux de l'opération

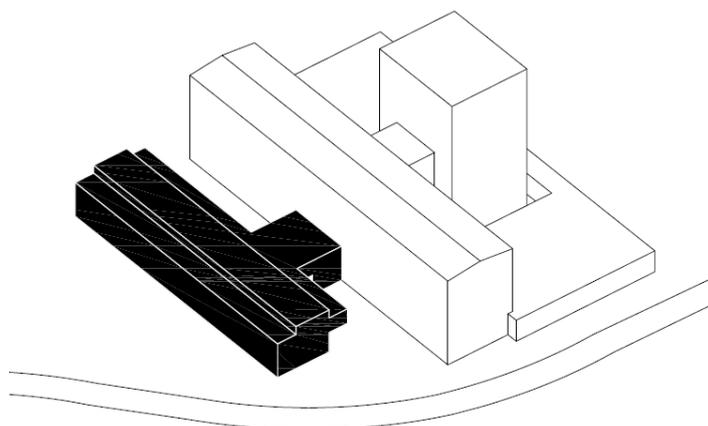
L'enjeu principal du projet concerne la création d'un nouvel espace d'accueil et de travail commun, autorisant ainsi des amplitudes horaires d'ouverture au public plus importantes, en connexion la plus complète et fluide possible avec l'actuelle barre de lecture.

La création de ce nouvel espace permettra ainsi de régler, par ricochets, une partie au moins des nombreux dysfonctionnements actuels de la bibliothèque pour atteindre les objectifs suivants :

- Facilitation de la circulation du public dans l'ensemble du bâtiment, notamment au travers d'un accès direct depuis les nouveaux espaces d'accueil aux deux pôles documentaires du bâtiment ;
- Augmentation du nombre de places de consultation et diversification des places proposées ;
- Aménagement de salles de travail à usage individuel ou par petits groupes pour les usagers dans l'ensemble des espaces de la bibliothèque ;
- Création d'espaces de convivialité faisant de la bibliothèque un vrai lieu de vie ;
- Aménagement d'espaces permettant la présentation de collections d'intérêt le plus large : presse d'actualité, cursus universitaire et vie étudiante, et mettant en lumière les collections grand public présentes dans les salles de lecture ;
- Réorganisation des services internes de travail des personnels aujourd'hui dispersés dans le bâtiment ;
- Amélioration de la circulation interne des documents dans le bâtiment et regroupement d'espaces de stockage sur un même niveau partout où cela est possible ;
- Création d'un accès des livraisons dédié, déconnecté des flux publics.

Le programme de la bibliothèque Droit et Lettres :

L'opération a pour objet l'extension-réhabilitation-restructuration de la bibliothèque universitaire Droit et Lettres du site de Pessac. La partie extension concerne le devant de la bibliothèque (côté esplanade) en lien avec la reconstruction du hall d'accueil.



Les travaux concernent :

- La construction d'une extension à l'avant du bâtiment, en connexion la plus complète et fluide possible avec l'actuelle barre de lecture ;
- La création d'une entrée en RDC du bâtiment pour chacune des 2 bibliothèques et une refonte de la fonction accueil ;
- La possibilité de compartimenter et contrôler l'accès au bâtiment pour assurer des ouvertures étendues ;
- La démolition et reconstruction du hall d'entrée actuel et des locaux libérés par le Scoop ;
- L'amélioration de la sonorisation des espaces restructurés pour faciliter la communication avec les usagers ;
- La restructuration de la tour ;
- La restructuration et le réaménagement de certains espaces de la barre de lecture et de l'extension Pargade ;
- Des travaux de réfection du clos et couvert :
 - o Traitement des désordres en façade, isolation par l'extérieur et remplacement des menuiseries pour la tour et pour la liaison entre la tour et la barre de lecture ;
 - o Remplacement des complexes d'étanchéité, isolation des terrasses de la tour, de la liaison entre la tour et la barre de lecture, isolation de la toiture de la barre de lecture ;
- La réalisation d'un quai de livraison et d'une entrée logistique / technique à l'arrière du bâtiment existant. ;
- Des travaux de désamiantage et désamiantage complet de la barre de lecture ;
- Des travaux de mise en sécurité incendie ;
- Des travaux de mise en conformité accessibilité handicapés et l'aménagement des abords immédiats pour la mise en conformité PMR.

FOCUS sur l'extension

L'extension (1320m² surface utile selon le projet moi-disant) sera réalisée sur l'avant de la bibliothèque. Elle comprendra :

- un accueil des publics mutualisé (236m² SU) avec un lieu de prêts/retours, un hall d'orientation et des casiers ;
- un lieu de convivialité (171m² SU) comprenant des places mange-debout et des distributeurs, des espaces de sociabilité et des espaces d'exposition ;
- une bibliothèque ouverte en horaires élargis (913m² SU) avec des espaces de travail collectifs modulables et des espaces de travail en chauffeuse, places individuelles boxables, places simples et reprographie en libre-accès (330 places en horaires élargis).

L'entrée du public sera unique et commune aux deux bibliothèques.

L'identité du bâtiment doit être visible de loin depuis cet extérieur. La signalétique de la zone avoisinante doit faire converger vers ce parvis. Elle s'ouvrira sur l'esplanade et organisera des liens piétons privilégiés via l'esplanade et le parc avec l'Université Bordeaux Montaigne, l'Université de Bordeaux et l'arrêt de tram Montaigne-Montesquieu. Le parvis doit être à la mesure du bâtiment, de ses enjeux et du projet. Il doit inclure ou comporter un cheminement facilité en direction des autres parties du campus et du parking. Il sera agrémenté d'assises extérieures et d'une zone de stationnement vélos. Ces aménagements ne font pas partie du programme et seront traités dans le cadre de l'opération d'aménagement des espaces publics du secteur Montaigne-Montesquieu.

Le montage opérationnel

L'opération d'extension-réhabilitation-restructuration de la bibliothèque universitaire Droit et Lettres du site de Pessac fait partie d'une procédure de Marché Public Global de Performance qui concerne l'ensemble de la Tranche 2 de l'Opération Campus de Bordeaux (secteur Pessac - Sciences Humaines et Sociales). La maîtrise d'ouvrage est exercée par la Société de réalisation immobilière et d'aménagement (SRIA) de l'Université de Bordeaux.

L'exploitation-maintenance du bâtiment

Les objectifs à atteindre pour l'université de Bordeaux, en matière d'exploitation, maintenance et Gros entretien renouvellement (GER) sont les suivants :

- garantir les conditions techniques optimales à la réalisation des activités d'enseignement et de recherche au sein du bâtiment ;
- assurer les meilleures conditions de confort, d'hygiène et de sécurité, pour le personnel et le public accueilli ;
- garantir la durabilité et les performances de fonctionnement des installations et des équipements ;
- garantir la pérennité du patrimoine technique dans son ensemble ;
- garantir une capacité de mobilisation pour toute situation d'urgence ou de crise.

Annexe n° 2 – Budget prévisionnel et plan de financement

DEPENSES	
NATURE	MONTANT HT
1- FRAIS DIVERS	
Etudes diverses (géomètre, référé, fouilles, ...)	89 910 €
Frais de consultations et taxes	38 295 €
Assurance tous risques chantier – dommages ouvrage (TRC DO)	196 470 €
Indemnités de concours	249 750 €
Frais de mandat de maîtrise d'ouvrage	1 300 365 €
Sous-total	1 874 790 €
2- Assistants maître d'ouvrage	
Coordonnateur de sécurité et protection de la santé (CSPS)	33 300 €
Contrôleur technique	49 950 €
AMO développement durable	33 300 €
AMO technique	183 150 €
AMO stratégie	49 950 €
AMO développement durable	33 300 €
Sous-total	382 950 €
3- Etudes et Travaux	
Travaux	19 366 614 €
Tolérance études	83 250 €
Aléas travaux	815 850 €
Sous-total	20 265 714 €
TOTAL OPERATION HT HORS REVISION	22 523 454 €
5- REVISIONS	
Révisions	833 478 €
Sous-total	833 478 €
TOTAL OPERATION HT REVISE	23 356 932 €
TVA à 20 % récupérable	4 671 386 €
COUT TDC TTC	28 028 318 €

RECETTES	
NATURE	MONTANT
Bordeaux Métropole	7 000 000 €
Région Nouvelle Aquitaine	3 532 797 €
Université de Bordeaux - intérêts de la dotation campus (ANR) et emprunts	12 625 193 €
Fonds propres SRIA	198 942 €
TOTAL	23 356 932 €

Annexe n° 3 – Calendrier et échéancier prévisionnels

IMMOBILIER	2018					2019					2020					2021					2022										
	juin	jul	août	sep	oct	nov	déc	janv	fév	mars	avril	mai	juin	jul	août	sep	oct	nov	déc	janv	fév	mars	avril	mai	juin	jul	août	sep	oct	nov	déc
MPGP tr.2 Réhab. UBM, UB + BU (Pessac)	Dialogue compétitif					Etudes					Travaux					R															

Versement	Date prévisionnelle	Montant
1 ^{er} versement	Juillet 2019	1 400 000 €
Versement intermédiaire 1	Avril 2020	2 100 000 €
Versement intermédiaire 2	Avril 2021	2 100 000 €
Solde	Juin 2022	1 400 000 €
TOTAL		7 000 000 €